



PROCES-VERBAL N°06
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 19/01/2021
tenue exceptionnellement en téléconférence

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusés : Michel CORNIAUX, Serge PATUREAU

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

16/02/2021

16/03/2021

20/04/2021

18/05/2021

15/06/2021

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 13/02/2021

Le P.V n°05 est validé

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **SINCENY – STADE JO LAMANT – NNI 027190101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- AOP du 11/11/1998
- Rapport de visite effectué le 08 Janvier 2021 par Mr Didier DELATTRE – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19/01/2031.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement

- **BETHUNE – GYMNASSE GEORGES CARPENTIER – NNI 621199904**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02 Juillet 2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1. La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 17 Novembre 2020 et prend connaissance du mail de Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS Artois nous faisant part de l'impossibilité de porter la longueur de l'aire de jeu à 38m (36m mesurés).

Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/07/2029, sous la réserve suivante :

- Transmission avant le 30 Avril 2021 d'un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) en distinguant les places assises des places debout. AOP demandé les 02/07/2019 & 17/11/2020.

Rappel :

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparation - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables

- **WINGLES – STADE MICHEL BERNARD 3 – NNI 628950103**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis (étude d'éclairage du 18 Novembre 2020).

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 210 Lux
 Facteur d'uniformité : 0.81
 Rapport Emini/Emaxi : 0.64

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement Niveau E5.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **LIEVIN – STADE LOUIS DUFLOT 2 – NNI 625100302**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 25/09/2030.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie nous informant que les réparations suite au décollement du point de penalty ont été effectuées.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

● BONNINGUES LES CALAIS – STADE ONOTILIO CORREIA – NNI 621560101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- AOP du 11/10/2010
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 24 Septembre 2020 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19/01/2031, sous les réserves suivantes :

- Tracer la zone technique en pointillés avant le 30 Juin 2021
- Compléter la protection de l'aire de jeu formée par la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche avant le 30 Juin 2021.

● POLINCOVE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626620101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 12/01/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 19/01/2031, sous la réserve suivante :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 30 Juin 2021

● POLINCOVE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 626620102

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 05/04/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 12/01/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 19/01/2031.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

● CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 2 – NNI 621930102

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 15/04/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 15/10/2020 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 5 SYE.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 15/10/2030.



1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• BEAUFORT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 590580101

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- AOP du 29/11/2019
- Photos de mise en conformité des dégagements

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 19/01/2031, sous la réserve suivante :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 30 Juin 2021

1.2 Confirmations de niveau de classement

• GUESNAIN – STADE ROBERT BARRAN – NNI 592760101

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 11/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 10/01/2021 par Monsieur Gilles BRIOU - Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19 Janvier 2031 sous réserve de la transmission du document suivant avant le 30 Juin 2021 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (si plus de 300 places assises en tribune) ou d'une Attestation Administrative de capacité

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Mettre en place un gazon synthétique en protection de la surface des plaques électrovannes de l'arrosage, de la piste de saut en longueur et du bac à sable (sur les 2,50m de la largeur du dégagement de sécurité derrière la ligne de touche)

Pour obtenir le maintien de classement en niveau 4, la Commission rappelle que :

- La liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu doit être sécurisée par un tunnel ou un couloir d'accès assurant la protection des joueurs et officiels (cf. Art. 2.2.2.b.1 du règlement)
- Le vestiaire arbitre doit avoir une surface de 12m² minimum.

La Commission demande la transmission des documents numérisés suivants :

- Plan côté de l'aire de jeu
- Plan côté des vestiaires et locaux rattachés à l'installation

La Commission invite la Collectivité à se rapprocher de la CDTIS Escaut pour d'éventuels travaux de mise en conformité au Niveau 4.

- **WAZIERS – STADE GAYANT 1 – NNI 596540101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19/01/2031.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **VALENCIENNES – STADE DE LA LONGUE CHASSE – NNI 596060601**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 01/01/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 15/07/2020 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 5 SYE.

La Commission demande au propriétaire d'envoyer rapidement deux demandes de classement (Installation & Eclairage) à la CDTIS du District Escout avec les documents nécessaires.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

• DUNKERQUE – STADE DES MARAICHERS 1 – NNI 591830801

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 24/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 29/09/2020
- Schéma de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 19/01/2031 sous la réserve suivante :

- Compléter les parties manquantes de la main courante côté vestiaire avant le 30 Juin 2021.

La Commission rappelle que pour un niveau 6 une longueur de main courante côté vestiaire suffit et que les tracés des différentes lignes de jeu doivent être réalisés conformément à l'Annexe 1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

1.3 Changements de niveau de classement

• STEENVOORDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595800101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21 Juillet 2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 20 Octobre 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement en Niveau 5 jusqu'au 21/07/2030.

Le classement de l'installation en Niveau 4 ne sera possible qu'avec la réalisation des travaux suivants :

- Mettre en place un couloir/tunnel de liaison entre l'aire de jeu et les vestiaires assurant une séparation physique par rapport aux spectateurs d'au moins 2m de largeur et 2,20m de hauteur.

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la C.D.T.I.S des Flandres pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 1 – NNI 591630101**

Cette installation est classée Niveau 3 SYE jusqu'au 09/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 19/12/2020.

Eclairage moyen horizontal : 223 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

- **WASQUEHAL – COMPLEXE SPORTIF L MONTAGNE 1 – NNI 596460101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 25/07/2026 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 15/09/2022.

Eclairage moyen horizontal : **225** Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2023.

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E4 (Eclairage moyen horizontal : 250 lux à la mise en service).

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **FACHES THUMESNIL – STADE LOUIS MERCHIER 1 – NNI 592200201**

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Décembre 2020.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

OISE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE VIRGILE DUFOSSE – NNI 800211701**

Cette installation était classée en Niveau 6 sy jusqu'au 15/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 sy et du document transmis :

- Tests in situ du 20/11/2020 (réalisés par l'entreprise id verte). Ce test ne peut pas être pris en compte car il a été réalisé par une entreprise qui n'est pas un organisme de contrôle qualifié (art. 1.1.5.a du Règlement des Terrains et Installations Sportives).

Elle rappelle que les prochains tests in-situ de maintien de classement doivent être transmis pour le 15/01/2022 (Article 5.2.4§4).

La Commission confirme le classement de cette installation en Niveau 6 sy jusqu'au 15/01/2022, prenant en compte la date de mise en service de l'installation, sous réserve de la transmission du document suivant avant le 30 Juin 2021 :

- Attestation Administrative de capacité

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Réparer le point de pénalty du but 2

- **ST VAAST EN CHAUSSEE – STADE ANDRE LAVILLETTE – NNI 807220101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19/01/2031, sous réserve de la transmission du document suivant avant le 30 Juin 2021 :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de capacité

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Remettre un panneau ou un plexiglass sur le banc des officiels
- Refaire la main courante de 1m à 1,10m de hauteur (Art. 2.2.3.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2014)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **LONGUEAU - STADE EMILE NOEL - NNI 804890101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/07/2030.

La Commission reprend le dossier à la suite de la décision du 30 Juillet 2020 de la CFTIS et prend connaissance du rapport de la visite du 05/01/2021 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires.

- Rapport de visite du 05/01/2021 effectué par Mr Michel RAVIART, Président de la CRTIS de la Ligue des Hauts de France et Mr Alain LECLERCQ, membre de la C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis favorable de cette installation en Niveau 4, sur la base de ces projets travaux et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN – NNI 800211801**

Cette installation est classée Niveau 4 SYE jusqu'au 15/09/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 25/07/2020.

Eclairage moyen horizontal : 241 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.63

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **LONGUEAU – STADE EMILE NOEL – NNI 804890101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 30/07/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis (étude d'éclairage du 15 Octobre 2020).

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 168 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un classement Niveau E5.

- **SALOUEL – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 807255501**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis (étude d'éclairage du 08 Septembre 2019).

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 209 Lux

CU : 0.56

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet d'un éclairage du Foot5 avec Palissades conformes au cahier des charges FAFA.

3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**

Le 19.01.2021
Michel RAVIART
Président de la C.R.T.I.S.